

A tous les habitants de la Cité Suchard (propriétaires ou locataires)

A fin d'optimiser l'utilisation des conteneurs de la copropriété, tout en respectant les règles d'hygiène, quelques petites recommandations doivent être suivies:

Déchets "odorants"

- Ne pas mettre des déchets en vrac dans les conteneurs, les odeurs restent pour longtemps!
- Utilisez des poubelles fermées ou ficelées.

Déchets de jardin

- Les déchets de jardin et autres déchets biodégradables destinés au compost sont à déposer pour le mercredi matin aux endroits prévus à cet effet aux extrémités de la rue.
- L'utilisation de conteneurs ou sacs biodégradables appropriés est recommandée.

Autres déchets

- Les cartons vides, caissettes, meubles et autres objets en bois ou en plastique sont à casser en morceaux pour ne pas encombrer inutilement les conteneurs.
- Les bouteilles sont à mettre dans les bennes situées à moins de 100 m !
- Pour les frigos ou autres objets encombrants, suivre les indications du "Mémento des déchets ménagers" distribué chaque année par le Service de la Voirie de la Direction des Travaux Publics. Il contient le calendrier des ramassages hebdomadaires et quelques indications et conseils pour le ramassage et le recyclage des déchets ménagers.

Le comité